



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 23 août 2022, à 19 h 42 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111 rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
Mme Marilynne Pichette	Conseillère district # 1	Présente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE

2022-08-230

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2022-08-231

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2022-08-232

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis,

1 OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour



- 1.4 Approbation de procès-verbaux
- 2 ADMINISTRATION**
- 2.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction
- 3 RESSOURCES HUMAINES**
- 3.1 Fin de la période de probation du responsable des loisirs, monsieur Luc Léger
- 3.2 Modification du contrat d'embauche de monsieur Francis Ratté-Bérubé
- 3.3 Embauche d'un adjoint en urbanisme
- 3.4 Embauche de pompiers recrues pour le service de sécurité incendie
- 3.5 Autorisation d'afficher le poste de capitaine du service de sécurité incendie
- 4 COMMUNICATIONS**
- 5 FINANCES**
- 5.1 Certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisations de paiement (comptes payés et compte à payer)
- 6 BIENS ET SERVICES**
- 6.1 Autorisation de lancer un appel d'offres pour le déneigement des accès et des stationnements
- 6.2 Autorisation de lancer un appel d'offres pour le déneigement à taux horaire de diverses utilités publiques
- 6.3 Autorisation de lancer un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un panneau numérique à messages variables
- 6.4 Autorisation de lancer un appel d'offres pour l'agrandissement et le réaménagement de la future caserne située au 859 rue Principale
- 6.5 Autorisation de lancer un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un dôme permanent dans la cour des travaux publics
- 6.6 Octroi d'un contrat pour l'achat de pièces destinées au réservoir d'eau potable
- 7 RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 7.1 Approbation d'une entente intervenue entre la Municipalité et la Sûreté du Québec relativement au filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables
- 7.2 Approbation du renouvellement d'une entente entre la Municipalité et le Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc.
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 420-2022 modifiant le règlement de zonage 220 sur les dispositions concernant les bâtiments accessoires en arches préconstruites dans les zones publiques et institutionnelles
- 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 421-2022 modifiant le règlement 220 concernant les usages permis dans les cours avant, arrière et latérales
- 8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**
- 8.1 Décision concernant une demande de dérogation mineure pour le 859, rue principale, lot cadastral 5 509 277
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10 LOISIRS ET CULTURE**
- 11 AFFAIRES DIVERSES**
- 12 CLÔTURE**



- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-233

1.4 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 ADMINISTRATION

2022-08-234

2.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

CONSIDÉRANT l'article 202.1 du Code municipal du Québec qui autorise le greffier-trésorier à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y modifier une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

CONSIDÉRANT QUE dans de tels cas le greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et qu'il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Il est procédé au dépôt de la résolution 2022-02-53 telle que corrigée par le greffier-trésorier ainsi que le procès-verbal de correction correspondant.

3 RESSOURCES HUMAINES

2022-08-235

3.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU RESPONSABLE DES LOISIRS, MONSIEUR LUC LÉGER

CONSIDÉRANT QUE la période diligente de probation de M. Luc Léger, responsable des loisirs, d'une durée de six mois, a été complétée.

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la direction générale.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. René Courtemanche :

De confirmer l'embauche de M. Luc Léger à titre de responsable des loisirs à temps plein et selon les mêmes conditions prévues au contrat d'embauche initiale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-236

3.2 MODIFICATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS RATTÉ-BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre l'employé et la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par Mme Marilyne Pichette :

De prolonger le contrat d'embauche de M. Francis Ratté-Bérubé d'une semaine, pour qu'elle se termine le 19 août 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-237

3.3 EMBAUCHE D'UN ADJOINT EN URBANISME

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière d'urbanisme, d'inspection des bâtiments et en environnement ;

CONSIDÉRANT l'expérience des derniers mois de M. Francis Ratté-Bérubé au sein de la municipalité et de son intérêt à continuer de travailler à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. Denis Dugas :

D'embaucher M. Francis Ratté-Bérubé à titre d'adjoint en urbanisme à temps partiel, selon les conditions prévues au contrat d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-238

3.4 EMBAUCHE DE POMPIERS RECRUES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les candidatures de Messieurs, Mathieu Langevin, Jason Pierce et Alexandre Bouchard qui, en vertu des documents fournis en appui à leur candidature, répondent tous les trois aux exigences stipulées dans le règlement SI-1202-2009

;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas :



D'embaucher Messieurs Mathieu Langevin, Jason Pierce et Alexandre Bouchard à titre de pompier recrú pour le service de sécurité incendie de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-239

3.5 AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE CAPITAINE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de capitaine du service de sécurité incendie de la municipalité est actuellement vacant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à afficher le poste de capitaine afin de pourvoir le poste vacant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 COMMUNICATIONS

5 FINANCES

2022-08-240

5.1 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits.

Je soussigné, Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2022 sont projetées.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et
greffier-trésorier

2022-08-241

5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATIONS DE PAIEMENT (COMPTES PAYÉS ET COMPTE À PAYER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la dernière séance



ordinaire du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Larivière et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2022 totalisant la somme de 343 814,15 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2022 totalisant la somme de 261 552,32 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 BIENS ET SERVICES

2022-08-242

6.1 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS ET DES STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de stationnement pour l'hiver 2021-2022 est échu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche :

D'autoriser l'administration municipale à lancer un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des accès et des stationnements pour l'hiver 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-243

6.2 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT À TAUX HORAIRE DE DIVERSES UTILITÉS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement à taux horaire de diverses utilités publiques 2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'autoriser l'administration municipale à lancer un appel d'offres sur invitation pour le déneigement à taux horaire de diverses utilités publiques pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2022-08-244

6.3 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE À MESSAGES VARIABLES

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de communication et d'affichage plus dynamique de l'information ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'investissement 2022-2023-2024 adopté par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Larivière et appuyé par M. René Courtemanche :

D'autoriser l'administration municipale à lancer un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un panneau numérique à messages variables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-245

6.4 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA FUTURE CASERNE SITUÉE AU 859 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT l'avancement des plans d'ingénieries et d'architectures pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la future caserne ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres pour l'exécution des travaux doit être lancé au plus tard en septembre pour respecter l'échéancier du programme de subvention du gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'autoriser l'administration municipale à lancer un appel d'offre pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la future caserne située au 859 rue principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-246

6.5 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITUR, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'UN GARAGE PERMANENT

CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics en matière de protection des équipements et d'entreposage de matériaux secs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'agrandit et que les besoins des services, notamment des travaux publics, croient également ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité du projet au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marilyn Pichette et appuyé par M.



Guy Nadon :

D'autoriser la Municipalité à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un dôme permanent dans la cour des travaux publics de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-247

6.6 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE PIÈCES DESTINÉES AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les délais importants observés pour la fourniture de certaines pièces d'équipements spécialisés ;

CONSIDÉRANT QUE certaines pièces d'équipement au réservoir d'eau potable devront être changées dans la prochaine année ;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de compatibilité technologique de ses équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas :

D'octroyer un contrat pour le remplacement de l'automate du réservoir de la Municipalité par un modèle permettant l'intégration à l'ordinateur de télémétrie au montant de 15 692,42 \$, avant taxes, tel qu'indiqué dans la soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2022-08-248

7.1 APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est appelée à offrir des services à des personnes dites vulnérables et qu'à cette fin, elle se doit de procéder au filtrage des antécédents des candidats appelés à œuvrer auprès de ces clientèles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche :

D'approuver l'entente intervenue entre la Municipalité et la Sûreté du Québec relativement au filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2022-08-249

7.2 APPROBATION DU RENOUELEMENT D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ prendra fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente proposé pour une période de 3 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Larivière et appuyé par Mme Marilyne Pichette :

D'approuver le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-08-250

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 420-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 SUR LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN ARCHES PRÉCONSTRUITES DANS LES ZONES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Avis de motion est donné par M. Denis Dugas qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 220 sur les dispositions concernant les bâtiments accessoires sera présenté.

Dépôt du projet de règlement de concordance numéro 420-2022 par M. Denis Dugas

2022-08-251

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 421-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LES COURS AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES

Avis de motion est donné par M. Guy Nadon qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 220 concernant les usages permis dans les cours avant, arrière, et latérales sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

Dépôt du projet de règlement de concordance numéro 421-2022 par M. Guy Nadon

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2022-08-252

8.1 DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 859, RUE PRINCIPALE, LOT CADASTRAL 5 509 277

CONSIDÉRANT la demande formulée à la municipalité d'autoriser au 859 rue Principale, lot numéro 5 509 277, la construction



d'un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 1,5 mètre alors que l'article 7.4 du règlement de zonage 220 prévoit une marge de recul latérale de 3 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Évangéliste :

D'accorder la dérogation mineure au 859, rue Principale, pour la construction d'un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 1,5 mètre alors que l'article 7.4 du règlement de zonage 220 prévoit une marge de recul latérale de 3 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS ET CULTURE

11 AFFAIRES DIVERSES

12 CLÔTURE

2022-08-253

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du public sont invités à poser des questions aux membres du conseil sur des sujets qui relèvent des compétences de la municipalité.

2022-08-254

12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les élus peuvent intervenir à tour de rôle sur une question d'intérêt.

2022-08-255

12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas :

De lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire